



ASSOCIATION LOI 1901- SNLB - Mairie - 56400 LE BONO

<https://www.societenautiquelebono.com/>

## REGLEMENT DE BORD

### 1- Le Chef de Bord

Le Chef de Bord est validé par le Président de la SNLB. Il rend compte de son activité à bord au RT. Il a été formé, et est déclaré Chef de Bord auprès de la FFV. Il est totalement responsable de tout ce qui passe à bord du navire. Il a toute autorité pour annuler une séance de formation, ou une sortie nautique, s'il juge que les conditions ne sont pas réunies (météo, état du navire, matériel de sécurité, comportement d'un ou plusieurs équipiers). Cette autorité s'applique sans contestation possible. S'il s'agit de conditions météo ou autres, indépendantes de l'équipage, elle sera reportée. Dans les autres cas elle pourra être annulée sans compensation. En outre, les Chefs de bord doivent avoir un comportement exemplaire, loyal et respectueux.

### 2- L'équipage

Les équipiers sont adhérents de la SNLB et licenciés de la FFV. Ils se doivent de respecter les consignes du Chef de Bord, sans restriction. Ils s'engagent à respecter scrupuleusement le Règlement de l'Éthique Naval propre à la SNLB, ainsi que son Règlement Intérieur, auxquels ils auront signé auparavant leur adhésion. Tout manquement à l'une de ces règles pourra générer de la part du Chef de Bord une sanction, qui pourra aller jusqu'à la décision du débarquement à terre. Au-delà des règles navales, tout manquement à la législation en vigueur sera également pris en compte (comportement violent, agression, détention ou trafic de matières illicites, ou tout autre délit mineur ou pénal). Ils respecteront strictement le programme de formation et de navigation proposé par le Chef de Bord. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Il est interdit de fumer à bord.

La SNLB est affiliée à la FFV  , membre du Yacht Club Classique

Membre de L'Union Nationale des Associations de Navi « gateau  UNAN

La SNLB est Centre de Formation Permis Plaisance agrément N°056025



et du

